



Déclaration de B Lab concernant les sujets de controverse : Producteurs agro-industriels au Brésil

Approche de B Lab concernant les sujets de controverse et la certification B Corp

Les entreprises certifiées B Corporation sont des entreprises à but lucratif qui répondent aux normes les plus rigoureuses en matière de performance sociale et environnementale globale, de responsabilisation et de transparence. Elles sont à l'avant-garde du mouvement visant à utiliser l'activité des entreprises comme force pour générer un impact positif.

Des interrogations délicates et complexes surgissent régulièrement quant à la manière dont les sujets de controverse qui touchent le monde des entreprises peuvent affecter l'éligibilité d'une entreprise à la certification B Corp. Ces situations peuvent être communiquées par une entreprise dans son [Formulaire lié aux exigences de transparences](#), par une tierce partie par le biais du [Processus de plainte](#) officiel de B Lab ou par l'opinion publique, à travers de débats autour des exigences et des normes de certification de B Corp. Le [Conseil consultatif sur les Normes](#) indépendant de B Lab se charge ensuite de prendre les décisions appropriées, dans le cadre d'un processus d'examen associé aux exigences de transparences.

Le Formulaire lié aux exigences de transparences de B Lab sert de fondement au processus d'examen des exigences de transparences, qui couvre les industries, les pratiques, les résultats et les sanctions sensibles, et qui s'appuie sur des examens et des normes de tierces parties, comme par exemple, la Liste d'exclusion de la SFI et les Conventions de l'Organisation internationale du travail. Dans la mesure où une liste de sujets sensibles peut être incomplète, B Lab se réserve alors le droit de procéder à des examens similaires sur des questions non mentionnées dans le Formulaire lié aux exigences de transparences, mais qui sont considérées comme sujettes à des préoccupations importantes de la part des parties prenantes et à une violation potentielle de la Déclaration d'interdépendance du mouvement B Corp.

Face à l'émergence de nouveaux secteurs d'activité ou de questions pour lesquelles un modèle de prise de décision n'a pas encore été élaboré, B Lab conduit des recherches sur le sujet afin d'orienter la décision du Conseil consultatif sur les Normes. Cette recherche se base sur la compilation de sources complémentaires par le personnel de B Lab, avec pour objectif général d'identifier et de comprendre les différentes préoccupations du secteur ou le sujet de controverse, ainsi que les différentes perspectives des parties prenantes. Ce travail s'appuie sur une analyse de la presse spécialisée dans le secteur et l'impact de cette dernière, la manière dont le sujet de controverse est réglementé par d'autres normes, les politiques publiques

existantes et les recommandations de politiques publiques émanant d'organisations à but non lucratif et d'autres experts en la matière, les cas d'étude des acteurs du secteur, aussi bien positifs que négatifs, les entretiens avec des experts et d'autres commentaires et points de vue du public. Ce contenu est à son tour utilisé pour élaborer le cadre de l'examen du Conseil consultatif sur les Normes, afin de déterminer les types de questions auxquelles chaque entreprise devra répondre.

En ce qui concerne les secteurs d'activités sujets à des controverses, une tension naturelle et saine oppose la tendance à exclure toutes les entreprises de ces secteurs d'activités de la possibilité d'obtenir la certification B Corp, et le *besoin d'un leadership* qui a le potentiel de transformer la culture, le comportement et l'impact de ces entreprises. Même si B Lab et son [Conseil consultatif sur les Normes](#) peuvent déterminer qu'une industrie dans son ensemble n'est pas éligible à la certification en raison de ses impacts négatifs ou de ses pratiques, ils reconnaissent également que dans certains secteurs sujets à controverse, il est possible pour les entreprises de gérer de manière significative ces impacts négatifs potentiels ou ces controverses. Dans ce contexte, le besoin de distinguer les bons et les mauvais acteurs, ainsi que les pratiques satisfaisantes, optimales et exemplaires, peut s'avérer plus urgent que jamais, en implantant des normes rigoureuses en matière de performances sociales et environnementales vérifiées, de responsabilisation et de transparence publique. La mise en place de normes réalistes et transparentes, qui contribuent à améliorer les décisions en matière de politique, d'investissement, d'achat et d'emploi, sert au mieux les intérêts de toutes les parties prenantes.

Tout en reconnaissant qu'il existe de nombreux points de vue différents et raisonnables sur ce qui contribue à une prospérité partagée et durable pour tous, B Lab et son Conseil consultatif sur les Normes détermineront l'éligibilité à la certification B Corp et, le cas échéant, exigeront des entreprises issues de secteurs sujets à une controverse, dont certaines politiques suscitent la controverse, ou engagées dans des pratiques controversées, qu'elles fassent preuve de transparence quant à leurs activités et à la manière dont elles gèrent et atténuent ces préoccupations. B Lab documentera et partagera également ces positionnements de façon publique, afin de permettre à toutes les parties prenantes, y compris les citoyens et les décideurs politiques, de porter leur propre jugement sur les performances d'une entreprise, et de favoriser un débat public réfléchi et constructif sur ces enjeux majeurs. Les déclarations et cadres de B Lab sur les questions controversées peuvent être consultés [ici](#).

Ces cadres, comme les normes de B Lab en général, sont en constante évolution, et nous espérons pouvoir les améliorer à l'avenir. B Lab est ouvert à d'autres approches qui lui permettront d'affiner son point de vue et, espérons-le, de contribuer à un dialogue constructif sur le rôle des entreprises dans la société.

Indépendamment de l'éligibilité à la certification B Corp, toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, peuvent utiliser l'[Évaluation B Impact Assessment](#) comme outil de gestion d'impact interne pour évaluer et améliorer leurs pratiques globales, et/ou adopter une structure

juridique de gouvernance des parties prenantes (telle qu'une entreprise à but non lucratif) adaptée à la structure actuelle de l'entreprise et à sa juridiction.

Si vous avez des questions ou des observations sur l'approche de B Lab concernant les points susmentionnés, nous vous invitons à envoyer un e-mail à l'équipe de gestion des normes de B Lab à l'adresse suivante : standardsmanagement@bcorporation.net.

Les producteurs agro-industriels au Brésil et la certification B Corp

Les producteurs agro-industriels qui opèrent au sein de l'industrie agroalimentaire brésilienne sont exposés à des risques environnementaux et sociaux élevés en raison de leur situation géographique, notamment dans des zones de grande valeur écologique, telles que les biomes de l'Amazonie, du Cerrado et de la forêt atlantique.

Compte tenu de ces enjeux, B Lab et son Conseil consultatif sur les Normes indépendant ont pris la décision suivante concernant leur éligibilité à la certification B Corp :

Les entreprises de l'industrie agroalimentaire brésilienne opérant dans les biomes de l'Amazonie, du Cerrado et de la forêt atlantique¹ peuvent prétendre à la certification B Corp si elles remplissent les conditions suivantes :

1. **Déforestation** : l'entreprise se conforme au code forestier brésilien (exigences CAR, APP, RL et PRA), y compris, mais sans s'y limiter, en ne procédant à aucune déforestation illégale depuis juillet 2008, comme le stipule le code forestier. L'entreprise a également adopté une politique formelle de non-conversion des écosystèmes naturels pour ses propres opérations et ses projets futurs, avec une date butoir fixée au 1er janvier 2020² (ou avant).
2. **Conflits fonciers** : l'entreprise se conforme à l'ensemble de la législation brésilienne en la matière, notamment en n'opérant pas sur des terres désignées comme zones protégées ou zones indigènes. L'entreprise dispose de politiques et procédures adéquates et formalisées pour garantir les droits des propriétaires

1

https://data.globalforestwatch.org/datasets/54ec099791644be4b273d9d8a853d452_4?geometry=-173.406%2C-41.791%2C64.602%2C15.259

² Pour se conformer à cette exigence, une entreprise ne peut pas avoir converti des terres après le 1er janvier 2020 et doit disposer d'une politique officielle de non-conversion qui stipule que la non-conversion est interdite à compter du 1er janvier 2020 au moins, même si la politique est instituée de façon rétroactive.

fonciers historiques et éviter les litiges fonciers. Il peut s'agir d'un engagement formel à respecter les droits fonciers des peuples autochtones et de pratiques telles que l'identification et l'évaluation des zones protégées, des terres autochtones et d'autres zones d'importance naturelle et culturelle se trouvant à proximité de l'entreprise, le dialogue et l'engagement avec les communautés, les mécanismes de réclamation pour les membres de la communauté ainsi que la démonstration de la résolution de tout litige dans le passé.

3. Exigences supplémentaires spécifiques aux exploitations bovines :

l'entreprise a adopté des politiques et des procédures formalisées pour minimiser les risques de déforestation/conversion des terres, d'empiètement et de conflits fonciers, et de travail forcé chez les fournisseurs d'aliments pour animaux et de bétail, ainsi que pour assurer un suivi permanent. Il peut s'agir de pratiques visant à sélectionner les fournisseurs sur la base de leur emplacement, de la documentation et des critères de l'accord G4, à cartographier la chaîne d'approvisionnement, à établir un code de conduite pour les fournisseurs, à réaliser des audits de vérification, à effectuer une surveillance géospatiale, etc. en ce qui concerne au moins les fournisseurs directs importants qui sont des producteurs et, éventuellement, les fournisseurs indirects.

Les entreprises qui répondent aux exigences susmentionnées devront assurer la transparence de leurs pratiques relatives à ces sujets via leur profil B Corp, de même que leurs autres pratiques pertinentes, notamment leur gestion des droits du travail (qui, bien qu'importante pour le secteur, est couverte par les exigences de certification standard et n'est donc pas mentionnée séparément ci-dessus). Les entreprises feront également l'objet d'une vérification de leurs antécédents afin d'affirmer de manière indépendante qu'il n'existe pas de signalements concernant les sujets susmentionnés. Cette enquête inclura notamment une vérification des pratiques récentes et significatives en matière d'acquisition de terres, de déforestation et de conversion des terres au cours des dernières années.

Les entreprises titulaires de certifications de type RTRS, RFA, FSC, RSPO couvrant l'ensemble de leur production sont conformes aux exigences susmentionnées. Ces exigences s'appliquent aux producteurs agro-industriels et excluent les entreprises de gestion des forêts naturelles, pour lesquelles un processus distinct peut être requis en l'absence de certification FSC.

Bien que l'exigence de non conversion soit spécifiée pour des biomes spécifiques au Brésil, elle servira de référence pour une application à l'échelle internationale et pour les fronts de déforestation, où sont projetées les plus grandes concentrations de perte ou de dégradation sévère des forêts.

Présentation du secteur et des risques associés

Le Brésil est considéré comme le pays le plus riche en biodiversité au monde, abritant 15 à 20 % de la biodiversité mondiale. Les biomes brésiliens tels que l'Amazonie, le Cerrado et la forêt atlantique contiennent non seulement une riche biodiversité, dont deux zones sensibles en termes de biodiversité,³ mais servent également de puits de carbone importants pour lutter contre le réchauffement climatique.⁴ Malheureusement, la croissance exponentielle de l'industrie agroalimentaire brésilienne au cours des deux dernières décennies a entraîné une expansion sans précédent des terres agricoles et une déforestation subséquente dans ces régions de grande valeur écologique.

Malgré son capital naturel élevé, le Brésil est le quatrième plus grand émetteur de gaz à effet de serre, qui résulte presque entièrement de la déforestation.⁵ Qui plus est, le changement d'affectation des sols nuit aux écosystèmes environnants en aggravant la sécheresse, l'érosion des sols et la perte de biodiversité, ce qui a pour effet d'amplifier le changement climatique et ses répercussions à l'échelle planétaire. Le soja et le bœuf sont tous deux responsables de la déforestation. On estime que 60 à 70 % des terres déboisées en Amazonie sont utilisées pour l'élevage de bétail.⁶ La filière d'approvisionnement en viande bovine est particulièrement complexe, les éleveurs s'approvisionnant eux-mêmes auprès d'autres éleveurs qui interviennent dans la reproduction, et les mouvements continus des troupeaux ainsi que la faible traçabilité rendant difficile le suivi du bétail qui occupe des terres déboisées ou converties.

En plus de la viande bovine, la culture du soja dans ces régions devrait croître de 12 millions d'hectares entre 2021 et 2050, avec 80 % de cette production étant destinée à l'alimentation animale.⁷ Si la déforestation des forêts tropicales en Amazonie apparaît comme une menace plus visible, la conversion de la végétation indigène en cultures et en pâturages dans le Cerrado a des effets dévastateurs sur la biodiversité et les systèmes d'eau douce. Les experts alertent sur le fait que la conversion des terres dans le Cerrado a un impact sur le réchauffement climatique et sur la baisse de 8,4 % des précipitations annuelles.⁸ À ce jour, la moitié de la végétation indigène du Cerrado a déjà été convertie en terres agricoles pour la production de soja.⁹

Parallèlement à l'impact sur l'environnement, l'industrie agroalimentaire au Brésil expose les personnes qui vivent et travaillent dans ces exploitations et dans les communautés environnantes à des violations de leurs droits. Entre 2003 et 2017, 35 000 personnes ont été soustraites au travail forcé au Brésil, la majorité d'entre elles dans le secteur de l'élevage de

³ <https://www.cbd.int/countries/profile/?country=br>

⁴ https://www.panda.org/knowledge_hub/where_we_work/amazon/about_the_amazon/why_amazon_important/, <http://www.fao.org/redd/news/detail/en/c/1105756/#:~:text=It%20is%20also%20an%20immense,that%20spreads%20many%20metres%20deep>

⁵ <https://www.nature.org/media/brasil/sustainable-agriculture-brazil.pdf>

⁶ <https://www.sciencedaily.com/releases/2011/03/110304091504.htm>

⁷ <https://globalforestatlas.yale.edu/amazon/land-use/soy>

⁸ <https://news.mongabay.com/2020/05/soy-made-the-cerrado-a-breadbasket-climate-change-may-end-that/>, <https://www.unbciencia.unb.br/biologicas/34-engenharia-florestal/569-chuvas-no-cerrado-reduziram-8-4-em-tres-decadas>

⁹ <https://news.mongabay.com/2020/05/soy-made-the-cerrado-a-breadbasket-climate-change-may-end-that/>

bétail, des exploitations de café, de la sylviculture et de la production de charbon de bois.¹⁰ La plupart de ces travailleurs étaient des Brésiliens indigènes issus des zones rurales, des hommes afro-brésiliens et des travailleurs migrants, contraints à des horaires de travail exténuants, à des conditions de travail et de logement dégradantes et à une servitude pour dettes dans des localités éloignées qui les empêchaient de changer d'emploi ou de rentrer chez eux.¹¹ Sur ces sites, les communautés indigènes et locales environnantes souffrent non seulement de la menace qui pèse sur la disponibilité de leurs ressources naturelles,¹² mais aussi du nombre croissant de menaces et d'intimidations dont elles font l'objet dans le cadre des tentatives d'accaparement des terres par les grands producteurs agro-industriels.¹³ Des rapports récents ont fait état de violations des droits de l'homme à l'encontre des communautés indigènes et le Brésil affiche l'un des taux d'homicides les plus élevés au monde pour les militants écologistes ; en effet 80 % des meurtres sont liés à la défense des terres en Amazonie.

14

Malgré les risques susmentionnés, les défenseurs de cette politique affirment que la récente révolution agricole au Brésil, rendue possible par l'utilisation de machines et l'amélioration des pratiques agricoles, a contribué à soutenir la croissance économique des zones rurales. Au Brésil, l'industrie agroalimentaire représente désormais 22 % du PIB national, 33 % de la totalité des emplois et près de 40 % des exportations.¹⁵ La population des agglomérations agricoles rurales a augmenté à mesure que se développaient les possibilités d'emploi, ce qui a permis d'améliorer les conditions de vie des habitants sur le plan de la santé et de l'éducation.

Meilleures pratiques pour les producteurs agro-industriels au Brésil

Il existe une multitude de réglementations (par exemple, le code forestier brésilien),¹⁶ de certifications et de lignes directrices reconnues et crédibles octroyées par des tiers, telles que la [Table ronde pour le soja responsable \(RTRS\)](#), le [Forest Stewardship Council \(FSC\)](#), [Rainforest Alliance](#), la [Table ronde sur l'huile de palme durable \(RSPO\)](#) et la [Table ronde brésilienne sur l'élevage durable \(GTPS\)](#), ainsi que des initiatives du secteur privé et de la société civile (par exemple, le [Moratoire sur le soja](#), le [Manifeste du Cerrado](#) et l'[Accord G4 sur le bétail](#)) qui visent non seulement à réduire et à atténuer les risques susmentionnés, mais aussi à encourager les meilleures pratiques parmi les producteurs agro industriels. Il n'existe cependant pas de norme universelle de performance, ni de normes associées à une catégorie de produits spécifique.

Bien que les producteurs de matières premières au Brésil disposent d'une grande variété d'initiatives et de normes, la plupart d'entre elles ont des points communs :

¹⁰ <https://www.globalslaveryindex.org/2018/findings/country-studies/brazil/>

¹¹ Voir la note 10

¹² <https://news.mongabay.com/2020/01/communities-in-brazilian-cerrado-besieged-by-global-demand-for-soy/>

¹³ http://www.mightyearth.org/wp-content/uploads/Rapid-Response_Soy-and-Cattle_Report-1.pdf

¹⁴ <https://www.globalwitness.org/en/press-releases/international-ngos-issue-stark-warning-bolsonaro/>

¹⁵ <https://www.pwc.com.br/pt/publicacoes/setores-atividade/assets/agribusiness/2013/pwc-agribusiness-brazil-overview-13.pdf>

¹⁶ <https://ccafs.cgiar.org/publications/certifying-sustainability-opportunities-and-challenges-cattle-supply-chain-brazil#.Xx-QnxNKjiA>

1. **Conformité juridique** : conformité avec toutes les lois et réglementations applicables, y compris l'enregistrement CAR, la non-violation des limites des zones protégées et des terres indigènes, et la conformité avec la réglementation du travail.
2. **Absence de conversion de terres abritant une végétation indigène** : engagement et démonstration de l'absence de déforestation et de conversion de terres abritant des écosystèmes natifs¹⁷ (dans certains cas à partir d'une date limite rétroactive), expansion future uniquement sur des terres précédemment converties ou dégradées.
3. **Respect des droits fonciers des communautés autochtones** : engagement à respecter les droits légaux et coutumiers des communautés, démonstration de la propriété légale des terres, identification des communautés environnantes et des lieux d'importance naturelle et culturelle, engagement avec les communautés locales environnantes en matière de propriété foncière et de litiges, démonstration de la réception du consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) des communautés environnantes, établissement de canaux de communication et de dialogue avec la communauté locale (y compris des mécanismes de réclamation) et aucune implication dans des litiges fonciers avec des résidents ou des communautés locales actuels ou anciens.
4. **Démonstration de bonnes conditions de travail pour les travailleurs** : engagement en faveur des droits de l'homme, interdiction de toute forme de travail forcé, obligatoire, d'esclavage ou de travail des enfants, absence de discrimination, d'entrave à la liberté d'association et de négociation collective, et paiement d'une rémunération égale pour un travail de valeur égale.

Justification de la décision du Conseil consultatif sur les Normes et exigences de transparence :

L'agriculture continue d'être l'un des principaux moteurs de la déforestation et de la conversion des terres dans les biomes du Brésil. Les entreprises exerçant leurs activités à ces endroits sont tenues de répondre à des exigences minimales spécifiques pour recevoir une éventuelle certification à B Corp, indépendamment de la démonstration des meilleures pratiques agricoles qui sont présentées dans l'évaluation B Impact Assessment. En l'absence d'une certification à l'échelle du secteur couvrant plusieurs cultures et élevages, ces exigences minimales garantissent que les potentielles entreprises B Corp sont conscientes des risques significatifs spécifiques au contexte de leur secteur et ont pris des mesures pour les atténuer dans leurs propres activités et leur chaîne d'approvisionnement. Voici les justifications de chacune de ces exigences :

Les entreprises qui opèrent comme producteurs au sein de l'industrie agroalimentaire brésilienne sont exposées à des risques environnementaux et sociaux élevés en raison de leur

¹⁷ Les écosystèmes qui ressemblent, en termes de composition des espèces, de structure et de fonction, à ceux que l'on trouve ou que l'on trouverait dans une zone donnée en l'absence de toute influence significative de la gestion humaine. Il s'agit notamment des écosystèmes aquatiques, des forêts ou d'autres écosystèmes terrestres indigènes tels que les bois, les bosquets, les savanes, les prairies, les tourbières et le páramo, ainsi que les zones localisées de végétation naturelle non forestière au sein des biomes forestiers (Source : [Certification Agriculture Durable Rainforest Alliance](#))

situation géographique, notamment dans des zones de grande valeur écologique, telles que les biomes de l'Amazonie, du Cerrado et de la forêt atlantique.¹⁸ La conservation des forêts et des terres qui abritent des écosystèmes indigènes représente un enjeu de taille pour l'industrie agroalimentaire au Brésil. Bien que le Code forestier soit reconnu comme une législation solidement conçue, de nombreuses exploitations agricoles ne s'y conforment pas,¹⁹ d'où la nécessité de cibler spécifiquement le respect de celui-ci. Le leadership et des performances élevées étant attendus pour obtenir la certification B Corp, l'exigence de non-conversion a été ajoutée et assortie d'une date butoir qui s'aligne sur les directives du Cadre de responsabilisation (AFI)²⁰ et sur les objectifs mondiaux visant à mettre fin à la déforestation d'ici 2020, conformément à la Déclaration de New York sur les forêts et à la cible 15.2 des Objectifs de développement durable des Nations unies. La création rétroactive de la politique de non-conversion est autorisée pour les entreprises qui n'ont pas converti de terres depuis le 1er janvier 2020, afin de leur permettre, si elles ont adopté une bonne pratique, de remédier à la situation en adoptant la politique et de s'assurer de son maintien dans le temps.

Les producteurs agro-industriels doivent reconnaître et encadrer les atteintes aux terres et le respect des droits fonciers des communautés, qui constituent une autre dimension importante de leur impact. En ce qui concerne les élevages bovins, outre l'impact de leurs propres activités, les risques de déforestation/conversion des terres, d'empiètement et de conflits fonciers, et de travail forcé se répercutent également sur leur chaîne d'approvisionnement en bovins et en matières premières. Les exigences relatives à ces questions ont été intentionnellement maintenues larges, dans la mesure où il existe de nombreuses façons de gérer ces risques et où les pratiques spécifiques peuvent varier selon le contexte.

Cette étude, bien qu'elle ait été entreprise en reconnaissance des risques qui pèsent sur les forêts et les savanes brésiliennes de grande valeur écologique, constitue néanmoins une porte d'entrée potentielle pour une application plus large des exigences de non-conversion. Ces exigences pourraient notamment être appliquées à d'autres pays et fronts de déforestation,²¹ où l'on prévoit les plus grandes concentrations de pertes de forêts ou de dégradations sévères et où les efforts pour stopper la déforestation doivent être concentrés. Étant donné que les pratiques sous-jacentes peuvent devoir être modifiées pour s'adapter au contexte local, ce poste est spécifiquement conçu pour le Brésil.

L'exigence de transparence figurant dans la décision du Conseil consultatif sur les Normes vise à reconnaître que certaines personnes peuvent ne pas être d'accord avec la position exposée par le Conseil consultatif sur les Normes et qu'elles doivent disposer par conséquent des informations pertinentes pour établir leur propre jugement concernant les performances sociales et environnementales de l'entreprise.

¹⁸ <https://www.arcgis.com/apps/Cascade/index.html?appid=d917920501534bcb8fd82b925de562c6>

¹⁹Voir la note 16

²⁰ <https://accountability-framework.org/contents-of-the-framework/cutoff-dates/2-guidance-on-selection-and-adoption-of-cutoff-dates>

²¹ Fronts de déforestation : Amazonie, forêt atlantique/Gran Chaco, Bornéo, Cerrado, Chocó-Darién, Bassin du Congo, Afrique de l'Est, Australie orientale, Grand Mékong, Nouvelle-Guinée, Sumatra (Source : [WWF](http://www.wwf.org))

Selon le Conseil consultatif sur les Normes, les entreprises qui ne parviennent pas à intégrer ces questions de manière satisfaisante ne pourront pas obtenir la certification B Corp. Toute plainte spécifique, matérielle et crédible déposée à l'encontre de producteurs agro-industriels au Brésil sera examinée dans le cadre de la procédure officielle de traitement des plaintes de B Lab.

Si B Lab n'est pas en mesure de déterminer le respect par une entreprise des exigences de cette déclaration, le cas de l'entreprise sera présenté au Conseil consultatif sur les Normes pour décision.

La décision du Conseil consultatif sur les Normes est le fruit de recherches indépendantes menées par B Lab et de consultations de parties prenantes, notamment d'experts universitaires.

Cette déclaration est effective à partir d'octobre 2020 jusqu'à un nouveau jugement de la part du Conseil consultatif sur les Normes.

Veuillez envoyer vos commentaires ou vos questions à l'équipe de gestion des normes de B Lab à l'adresse suivante : standardsmanagement@bcorporation.net.